Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 3 (1762)

Heft: 1

Artikel: Annonce des prix et des primes pour les années 1762 & 1763

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382519

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANNONCE

DES PRIX ET DES PRIMES

pour les Années

1762. 6 1763.

1762.

A Société œconomique destine un prix de 20 Ducats, ou de 140 L, à celui qui, avant la fin de 1762, aura envoyé à la Société la meilleure dissertation sur la question fuivante:

Seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers les Communes, soit pâturages, champs Ec. ? Et comment ce changement pourroit - il se faire au plus grand avantage des

Communautés?

Un second prix de même valeur sera donné à celui qui, dans le même terme, aura donné la meilleure folution de la question suivante:

Comment l'entretien des bêtes à laine pourroit elle être perfectionnée en Suisse? & quelles sont les observations à faire à cet égard, par raport à la différence du climat, du fond des terres, & des races des moutons?

1763.

Jusques ici la Société s'est bornée dans les sujets proposés pour les prix, à des questions générales & à des instructions sur l'agriculture; on essayera, quels pourront être les esfets des primes destinées à encourager quelques parties de la pratique de l'agriculture, & des arts, qui en dépendent. Il n'y aura donc qu'un seul prix consacré à une question générale; & plusieu s primes destinées à des essais pratiques, ou à des chess-d'œuvres de l'Art.

Il sera donné un prix ordinaire de 20 Ducats à celui qui, avant la fin de 1763, aura donné la meilleure réponse sur cette question:

Quelle est la meilleure méthode pour l'éducation du paysan, rélativement à l'agriculture?

Une prime de dix Ducats sera donnée à celui qui, en 1763, sur un morceau de terrain de 16000 pieds quarrés, mesure de Berne, aura recueilli le plus de lin & le plus beau, aux moindres fraix possibles.

Pour prévenir autant que possible les dissicultés, & les équivoques, on assujettit les prétendans pour cette prime aux conditions

fuivantes:

1. Ceux qui voudront concourrir consigneront leur nom & leur demeure au R. Passeur, ou à quelque Juge du lieu ou du district, pour en instruire la Société œconomique, qui en tiendra un contrôle exact.

Dans cette vue nous prions instamment

MM.

MM. les Pasteurs & les préposés des Communautés de se prêter & sur ce point & dans tous les cas énoncés dans les articles ci-après, à nos desirs, pour rendre les témoignages qu'on aura occasion de leur demander.

2. Chaque prétendant à cette prime n'ensemencera ni plus ni moins que la mesure de terrain prescrite; & au besoin il en attestera le contenu par le témoignage de M. le Pasteur

ou d'un préposé du lieu.

Quant à la nature du terrain, au choix des engrais & de la semence & à la méthode de cultiver le lin, on laisse toutes ces circon-stances au choix libre de chacun.

3. Il faut que chaque concurrent à la prime puisse attester l'état à peu près du champ avant la recolte, son produit en lin crû, & le produit de celui-ci ou lin ouvré, ou préparé.

4. De ce lin préparé il fera remettre, avant la fin de 1763, un échantillon à M. T's CHIF-FELI. Secrétaire du fup. Consistoire, & Président de notre Comitté; accompagné d'un certificat, pour prouver que c'est de son crû, & que le reste du produit de ce champ d'es-soi est tout sombleble à cet schontiller.

fai est tout semblable à cet échantillon.

Nous nous flatons au reste que tous les prétendans aux primes s'abstiendront de surprendre la confiance de la Société, par des moyens suspects; en cas de contravention à cette clause, la Société se verroit obligée, quoiqu'à regret, de publier les circonstances d'une pareille surprise. Les jugemens sur la qualité des échantillons de lin, seront portés avec attention & impartialité, par des personnes au fait de ces matieres; & la valeur de la prime sera délivrée à celui qui l'aura méritée, le prémier de Février 1764. dans l'assemblée générale des généreux Contribuans pour les prix.

Le cultivateur dont l'échantillon aprochera le plus de la valeur de l'échantillon couronné, recevra le même jour, aux mêmes conditions, (par l'effet d'une contribution particuliere, pour encourager une culture si importante,) une

prime de cinq Ducats.

On exigera des deux concurrens couronnés une courte rélation de la culture qu'ils ont suivie, pour en rendre compte dans le recueil de la Société, où les noms de ceux qui auront remporté une prime quelconque, seront rendus publics.

La Société Oeconomique promet de plus les primes suivantes, à ceux qui auront fabriqué les

plus belles toiles unies en lin.

- 6. Ducats à la plus belle & meilleure picee de toile de - 80. portées.
- 5. à la plus belle piece de 70. portées.
- 4. à la plus belle de 60. portées.
- 3. à la plus belle de 50. portées.
- 2. à la plus belle de 40. portées.
- 1. Le prétendant à la prime attestera, par un mesureur assermenté, ou controlleur de l'aunage des toiles, (que nous prions de se prêter à cela) ou s'il ne s'en trouve point à

portée, par des préposés ou gens capables d'en juger & dignes de soi, le nombre des portées que la piece aura eu sur le métier, de même que le poid des fils employés pour la chaîne & pour la trame; & il produira un certificat, que le fil est du crû du pays.

- 2. Afin que le nom du Tisserand reste ignoré jusques, au terme sixé pour le jugement, nous exigeons absolument qu'il ne paroisse aucune marque extérieure à la toile; le nom de l'ouvrier sera placé dans un billet cacheté au sond de la piece par le Controlleur, qui en vérissera l'aunage.
- 3. Les pieces qui doivent concourir seront rendues à Langenthal, au prémier de Mars 1764. pour y être examinées & jugées par des experts, en présence d'un Membre de la Société.
- 4. Les prix seront distribués à Berne au jour que les Juges fixeront à Langenthal; & pour les recevoir, les prétendans seront obligés de produire les pieces mêmes, jugées dignes de la présérence, & marquées à cet effet à Langenthal.
- 5. Enfin, comme le fabriquant, par le choix des fils, contribue autant à la perfection & à la finesse des toiles, que le Tisserand par son adresse, nous consentons qu'en pareil cas, ils partagent la valeur de la prime.

Quelques particuliers zélés pour contribuer aux progrès de cette manufacture, ont établi les primes suivantes, en faveur des Séranseurs. & des Fileuses.

††† †† 3 Un

Un prix de trois Ducats pour le Sérancier le plus habile; & un prix d'un Ducat pour celui qui en aprochera le plus.

Ils sont obligés de se trouver, le jour du grand marché du mois de Janvier 1764, chez M. Tschiffeli, Sécrétaire du Consistoire suprême à Berne, avec leurs instruments; on leur donnera pour faire leurs essais à chacun une livre de lin de même qualité.

La Fileuse la plus habile aura trois Ducats; celle qui en aprochera le plus en recevra deux; & une troisieme un Ducat.

Pour obtenir le prix, elles sont obligées de se trouver un même jour du grand marché de Janvier chez M. Tschiffeli, avec des échantillons de leur filage: on exige que ce soit du line crû dans le pays.

Les prix seront délivrés aux Séranseurs & aux Fileuses dans la grande assemblée du prémier Samedi de Février 1764.

TOUS donnons ici de nouveau la liste des Membres de la Société, pour fupléer à quelques omissions, pour nous faire honneur de plusieurs nouveaux Associés, & pour rassembler la liste de notre Société avec celles des Sociétés correspondantes, dans un même volume (†).

MEMBRES ORDINAIRES

DELA

SOCIETE OECONOMIQUE

DE BERNE.

Mgrs. Alb. FREUDENREICH, Sénateur, ancien Banneret; Président de la Société.

- - - Ch. Em. de Bonsteren, Senateur; ancien Préfident.

- - Gab. HERBORT, Sénateur; ancien Président. - - Fred. SINNER, Sénateur; Vice-Président.

Mrs. * Sam. ENGUEL, ancien Ballif d'Arberg, Seigneur Ballif à Echallens, ancien Président de la Société, & Président perpétuel du Comitté.

J. Rod Tschifffeli, Sécrétaire du Confistoire suprême; Vice - Président perpéruel du Comitté.

* Sig. Fred Koenig, Intendant des magazins publics des vins; Boursier de la Société.

- Alex. L. de WATTEVILLE, du grand Confeil, ancien Bellif du Comté de Nidau.

^(†) Les * désignent les Membres du Comitté, charges plus particulierement des travazin de la Societé.

- Mrs. Alb. Haller, du grand Conseil, Directeur des salines de Roche; Président de la Société Royale des sciences de Göttingue, Membre de l'Académie Royale des sciences de Paris & de plusieurs autres Académies étrangères &c.
- Carouge; du grand Conseil Ballif de Wanguen.
- de Morges.
- -- J. Rod. TILLIER, du grand Confeil, ancien Commandant d'Aarbourg.
- grand Confeil.
- - Christofle STEIGUER, du grand Conseil.
- Vallamant, du grand Conseil.
- - Franç. THORMAN, du grand Conseil, Ballif à Baumont.
- Conseil Graud-Sautier. du grand
- Françoise; Membre de plusieurs Académies étrangères; Sécréraire de la Société pour la correspondance Françoise.

correspondance Allemande.

... * Frang. L. de Tavel, de Monbijou.

gistein, Seigneur de Bour-

- - Em. DE GRAFFENERED, Seigneur de Worb.

- - STURLER Seigneur de Cottens.

ques Académies étrangères.

--- * Ch. L. MANUEL.

- - Théophile Sig. GROUNER; Avocat en grand Confeil.
- ... B. TSCHARNER.

- - JENNER de Lucens.

Membres honoraires Compatriotes:

- Mrs. J. STAPFER, Professeur en Théologie à Berne:
- - Schmid, Confeiller de Légation de S. A. S. le Duc de Saxe-Weymar; Président de la Société correspondante d'Aarau.
- Broug; Membre de plusieurs Académies étrangères.
- mathématique à Copenhagen; Informateur du Prince Royal.
- - Pierre Sommer, payfan du Village d'Affolteren.
- fanne, & Président de la Société correspondante de cette Ville.
- . - J. BERTRAND, Pasteur à Orbe.
- Thoune.
- - Sam. Schmid, de Berne, Correspondant de l'Académie des Inscript. & belles lettres de Paris, & de plusieurs autres Académies étrangères.
- - VAUTRAVERS, de Vevay.
- * - HERRENSCHWAND, de Graint, D. en Médecine à Morat.
- - Tissor, D. en Médecine à Laufanne; Membre de plusieurs Académies étrangères.
- - MATTHEY de Vallorbe, célèbre mécanicien, Inspecteur gén. des jardins royaux à Turin.
- - HALDIMAND d'Yverdon, négociant à Turin.
- Académies étrangères. Membre de plusieurs

(LXXIV)

Membres bonoraires Etrangers.

- Mrs. J. J. OTTH, du grand Conseil à Zuric.
- - le Marquis DE MIRABRAU.
- - le Baron de Bernstorf, Chambellan à la Cour de Danemark.
- - le Marquis DE TURBILLI.
- - le Comte Frang. GINANNI, Patricien à Ravenne.
- fciences, & de la Société Royale d'Agriculture de Paris.
- Tauvenay. Seigneur de
- de Spire. Chanoine du Chapitre
- - ISELIN, Sécrétaire du Sénat à Basle.
- - Daniel BERNOULEI, Professeur en droit à Basle, Membre de plusieurs Académies.
- néral de la Principauté de Neufchâtel.
- - FESCH, du grand Confeil à Bâle.
- d'Etat & de guerre du Roi de Prusse.
- - D'AUBENTON, de Montbard.
- - HIRZEL, Docteur en Médecine à Zuric.
- ... Henri de Pontrieu à Londres.
- Hildesheim, en Saxe.